



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: CAT/Appointment/2020

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de se référer à sa note verbale du 31 décembre 2019 par laquelle il informait le Gouvernement de Son Excellence que, conformément à l'article 17 para. 6 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, le Gouvernement chinois avait décidé, sous réserve de l'approbation de la majorité des Etats parties, de désigner Monsieur Liu Huawen come membre du Comité contre la torture en remplacement de Madame Honghong Zhang, pour la partie du mandat de cette dernière qui reste à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Secrétaire général tient à informer le Gouvernement de Son Excellence qu'aucun des Etats parties à ladite Convention n'a émis d'opinion défavorable pendant le délai de six semaines qui a suivi le moment où ils ont été informés para le Secrétaire général de la nomination proposée. Le Secrétaire général considère donc que les Etats parties ont approuvé la désignation de Monsieur Liu Huawen en tant que membre du Comité conformément à la disposition rappelée ci-dessus.

